

Remise en jeu rapide chez les jeunes : l'arbitrage participe au développement technique du joueur

La DTBN a le souci de promouvoir le jeu rapide chez les jeunes. Développer la réactivité, le sens du jeu vers l'avant, les habiletés et stratégies liées au jeu rapide et au repli défensif constituent un point fondamental du développement du joueur de basket moderne.

Cependant, un des obstacles au développement du jeu de contre-attaque réside dans les arrêts de jeu plus ou moins prolongés liés aux contraintes arbitrales réglementaires.

L'arbitrage ne doit pas être un obstacle au développement du jeu. Bien au contraire, il doit permettre au jeu et aux joueurs de s'épanouir et progresser en s'adaptant aux aptitudes des participants et au contexte de la rencontre dans le respect des règles et de leur esprit.

C'est donc dans le cadre de la collaboration étroite qui se poursuit à la FFBB entre les responsables techniques et responsables de l'arbitrage que de nouvelles dispositions réglementaires ont été définies.

Ces adaptations réglementaires sont le prolongement logique des classeurs techniques qui proposent différents moyens pour que le jeu rapide soit travaillé et développé :

Les arbitres contribuent donc dès cette saison au développement du basket national. Dans toutes les catégories jusqu'à U15, il a été décidé de limiter au strict minimum les arrêts de jeu freinant les contre-attaques lors de remises en jeu depuis la zone arrière.

Dans ces catégories, l'arbitre ne doit donc plus toucher le ballon en zone arrière sur les coups de sifflet ne nécessitant pas une intervention de leur part auprès de la table de marque, comme :

- faire enregistrer une faute
- procéder à un remplacement ou valider un temps-mort.

Ainsi lorsque l'arbitre siffle quand le ballon est sorti du terrain, lorsqu'un marcher ou une autre violation se produit, l'équipe bénéficiant de la remise en jeu en zone arrière peut désormais remettre en jeu au point prévu sans attendre que l'arbitre lui remette ou touche le ballon.

La mise en application de cette règle pose quelques questions. Voici quelques éléments pour y répondre.

Est-il normal que l'arbitre laisse jouer même si une équipe se précipite sur le ballon pour jouer vite la contre-attaque alors que l'équipe en défense n'est pas prête ?

OUI, car un des buts recherchés est de pousser les jeunes joueurs à profiter des opportunités de jeu rapide et à s'investir dans le repli défensif.

Une équipe peut-elle retenir le ballon pour ralentir la remise en jeu par l'adversaire ou permettre à la défense de se replacer ?

NON, une équipe ne peut retenir le ballon pour ralentir la remise en jeu car cela irait contre les buts recherchés par cette règle. Comme après un panier marqué, l'adversaire ne peut pas toucher le ballon, l'éloigner ou le retenir et obtenir ainsi un avantage déloyal.

Un rappel à la règle peut être fait par l'arbitre au joueur et être répercutée à l'entraîneur. Les récidives peuvent être punies d'une faute technique.

Dans quels cas l'arbitre peut-il faire refaire ou pénaliser la remise en jeu ?

Si le joueur s'apprête à effectuer la remise ailleurs qu'au point légal désigné par l'arbitre (un mètre de décalage est autorisé par la règle), l'arbitre doit intervenir rapidement pour corriger l'emplacement et faire effectuer la remise en jeu au bon endroit. En cas de nécessité, il remettra le ballon au joueur au point désigné.

Si l'équipe a déjà effectué la remise en jeu rapidement depuis un autre point que celui désigné par l'arbitre pour en tirer délibérément un avantage déloyal. C'est une violation de remise en jeu qui doit être sifflée et le ballon doit être remis à l'adversaire.

La collaboration des arbitres sur cette politique sportive fédérale est fondamentale. L'arbitre doit donc particulièrement veiller chez les jeunes à :

- Indiquer clairement et rapidement après sa décision la direction de la remise en jeu et le point de remise en jeu
- Renforcer de la voix l'annonce de ses décisions (ex: "marcher, balle bleue") comme le demande d'ailleurs la règle FIBA.

Peut-on effectuer rapidement une remise en jeu après une faute sans lancers-francs ?

NON, après chaque faute avec ou sans lancer-franc, après chaque remplacement, temps-mort ou arrêt de jeu prolongé, ... le ballon doit être remis par l'arbitre après les démarches administratives au joueur effectuant la remise en jeu.

Le Service Formation des Officiels reste à disposition de tous pour obtenir des précisions sur le sujet.

Bruno VAUTHIER
Responsable du Service Formation
des Officiels
bvauthier@ffbb.com